

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **TOULOUSE**



1498569

Dénomination : A.T.C.

n° de gestion : 1995B00520

n° d'identification : 400 257 382

n° de dépôt : A2011/017305

Date du dépôt : 21/11/2011

Pièce : procès-verbal d'assemblée générale
extraordinaire du 24/06/2011

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
EN SA FORME EXTRAORDINAIRE**

Vendredi 24 juin 2011 à 17 heures

**ATC SAS
Siège social – Tecnoparc 3-Voie n°5
BP 583- 31312 Labège Cedex
RCS Toulouse 400 257 382 000 12**

En date du vendredi 24 juin 2011 à 17 heures l'Assemblée Générale d'ATC SAS s'est réunie en sa forme extraordinaire au siège social Technoparc 3, Voie n°5, 31312 Labège Cedex sur convocation du Président aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- II- Sous la forme extraordinaire :
- Nomination des CAC pour l'exercice en cours
 - Modification de l'art 43 des statuts
 - Mission complémentaire de certification des comptes pour l'exercice 2009-2010
 - Pouvoirs à donner
 - Questions diverses

Sont présents :

- | | |
|--|-----------------------------|
| - M GUIBAUD | propriétaire de 30 actions |
| - M PRADINES | |
| représentant la SAS Applications Concept | propriétaire de 900 actions |
| - Mme REY | propriétaire de 30 actions |

Monsieur Joab, commissaire aux comptes et Mesdames Chandler et Mackay, associées sont excusés.

Total des actions ordinaires présentes ou représentées 960 actions
sur les 1000 actions ordinaires composant le capital social

Le quorum prévu à l'article 31 des statuts étant atteint, l'Assemblée générale en sa forme ordinaire et extraordinaire peut valablement délibérer.

Alain Guibaud préside la séance, il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le texte des résolutions proposées

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à disposition des associés plus de 15 jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au président, ce dont l'assemblée lui donne acte. Mme Rey assurant le secrétariat, la séance est déclarée ouverte et le premier point de l'ordre du jour est abordé.

La première résolution est votée à l'unanimité: "l'assemblée générale donne acte au Président que chaque associé a été régulièrement convoqué à la présente assemblée et mis en situation d'exercer librement les droits de communication qui lui sont accordés par la loi ainsi que le reconnaît respectivement chacun des associés composant l'assemblée générale. Les associés acceptent comme régulière la date de convocation faite par le Président pour ses jour heure et lieu et la ratifient".

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Assemblée Générale sous la forme Extraordinaire

Deuxième résolution :

Monsieur Christophe Joab et Serge Lapenne ont fait savoir leur volonté de cesser leurs fonctions de commissaire aux comptes et de commissaire aux comptes suppléant au 30 juin 2009.

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité :

« M Bernard Dufourg, 29, rue Bernadette, 31100 Toulouse est nommé commissaire aux comptes titulaire de la société pour une durée de 6 ans.

BGH Experts et Conseils, 11 Bis rue Antonin Mercié, 31000 Toulouse est nommé commissaire aux comptes suppléant de la société pour une durée de 6 ans. »

Troisième résolution : Modification corrélative de l'art 43 des statuts

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité :

« Comme suite à la nomination de nouveaux commissaires aux comptes, l'assemblée générale décide de modifier l'art 43 des statuts :

Art 43 ancienne rédaction : Nomination des membres du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes

La société par actions simplifiée "A.T.C " étant constituée par transformation de la sarl Foreign Office les nominations suivantes sont décidées à l'unanimité par les associés réunis en assemblée générale extraordinaire :

Mme Cécile Trilha Rey
Demeurant 29 avenue de Lavar 31 500 Toulouse

M Alain Guibaud
Demeurant 4 allée des Pins 31 320 Auzeville

M Philippe Pradines
Demeurant 28 rue du Portalet 31240 L'Union

sont nommés administrateurs du Conseil d'administration de la société pour une durée de 6 ans qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Madame Rey, Messieurs Guibaud et Pradines acceptent lesdites fonctions et déclarent, chacun pour ce qui le concerne, qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

M Christophe Joab, 29 avenue de Lavar 31 500 Toulouse

Est nommé Commissaire aux Comptes titulaire de la Société pour une durée de 6 ans;

M Serge Lapenne, 35 avenue de la Marqueille 31 650 Saint Orens

Est nommé Commissaire aux Comptes suppléant de la Société pour une durée de 6 ans.

MM Joab et Lapenne ont fait connaître à l'avance qu'ils acceptaient le mandat qui viendrait à leur être confié et ont déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

Art 43 nouvelle rédaction : Nomination des membres du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes

La société par actions simplifiée "A.T.C " étant constituée par transformation de la sarl Foreign Office les nominations suivantes sont décidées à l'unanimité par les associés réunis en assemblée générale extraordinaire :

Mme Cécile Trilha Rey

Demeurant 29 avenue de Lavar 31 500 Toulouse

M Alain Guibaud

Demeurant 4 allée des Pins 31 320 Auzeville

M Philippe Pradines

Demeurant 28 rue du Portalet 31240 L'Union

sont nommés administrateurs du Conseil d'administration de la société pour une durée de 6 ans qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Madame Rey, Messieurs Guibaud et Pradines acceptent lesdites fonctions et déclarent, chacun pour ce qui le concerne, qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

La société ATC étant soumise à l'obligation de désigner un Commissaire aux Comptes titulaire et un Commissaire aux Comptes suppléant, ces nominations seront faites lors d'une Assemblée générale ordinaire (C Com art L823-1).»

CR M X

Quatrième résolution :

La nomination des nouveaux commissaires aux comptes prenant effet pour l'exercice en cours, il s'avère nécessaire de demander une mission complémentaire de certification des comptes pour l'exercice 2009-2010 qui n'a pas été certifié.

La résolution suivante est adoptée à l'unanimité :

« Une mission complémentaire de certification des comptes de l'exercice 2009-2010 sera demandée aux commissaires aux comptes nouvellement nommés. »

Cinquième résolution :

" Mandat est donné M Pradines et à Mme Rey pour l'accomplissement de toutes formalités liées aux décisions résultant de la présente Assemblée générale en sa forme Extraordinaire ".

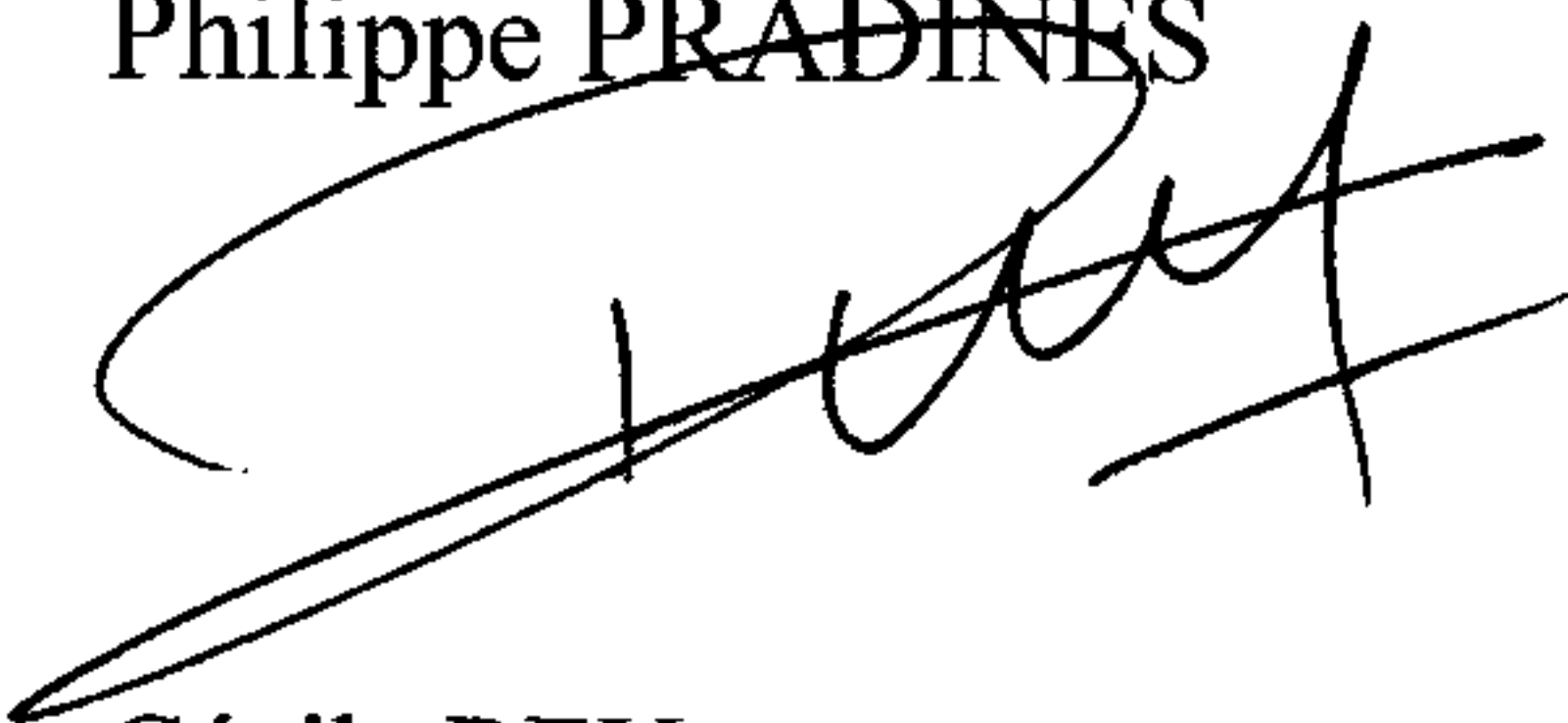
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, M Guibaud lève la séance à 18 h 15.

Philippe PRADINES



Cécile REY

Le Président
Alain GUIBAUD

